

AVENANT N°2

INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat de France des Croiseurs Légers
17 mai au 21 mai 2023

Sport nautique et Plaisance du Havre (SNPH)



Ajout à l'article 19 :

Ajout du paragraphe 19.6 à l'IC :

Lorsque le pavillon Y est envoyé sur le bateau comité :

- chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité, conformément à la règle 40 des RCV.
- Les bateaux de toutes les classes devront fermer et condamner leur capot avant.
- Les concurrents de la classe Micro devront fermer et condamner l'accès à la cabine.

Fait au Havre,

Antoine MERCIER, Président du comité de course.

*affiché le 18/05 à 11h
le PCC*

